

DECRET N° 82-36 du 28 Janvier 1982

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim
du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA,
Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour compter du 3
Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 3 Février 1982, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6
PG/PPC 2 autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
INSJA 2 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1
JORPB 1.-